

---

Procès-verbal de la société populaire de Saint-Sauveur, district de Saint-Fargeau, détaillant la fête civique en l'honneur de la reprise de Toulon, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Procès-verbal de la société populaire de Saint-Sauveur, district de Saint-Fargeau, détaillant la fête civique en l'honneur de la reprise de Toulon, lors de la séance du 13 pluviôse an II (1er février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 146-147;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34479\\_t1\\_0146\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34479_t1_0146_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[Détails de la fête du 1<sup>er</sup> decadi de nivôse]

Le 8 nivôse, la société républicaine de la commune de St-Sauveur, instruite par un de ses membres que la prise de Toulon était confirmée a arrêté qu'aussitôt l'arrivée du courrier porteur de ces heureuses nouvelles, elle se rassemblerait. Et à neuf heures du soir l'assemblée fut convoquée. Tous les citoyens s'empressèrent de se rendre au lieu de ses séances. Le paquet étant décacheté, lecture fut faite de la victoire remportée par les soldats de la liberté sur les satellites de l'imbécile roi des féroces insulaires anglais. Cette lecture a été mille fois interrompue par les cris de *Vive la République, Vive la Montagne, Vivent les vainqueurs de Toulon!*

La société remplie de joie et de satisfaction, considérant qu'il ne fut jamais de moment plus satisfaisant pour des vrais républicains que celui où ils apprenaient que le courage de nos braves défenseurs avait reconquis une cité rebelle qui avait eu la lâcheté de se vendre aux cruels anglais, cette nation, l'ennemie de l'humanité et le fléau du genre humain;

Considérant que les satellites de Pitt, ce ministre odieux, ne souillaient plus le sol de la liberté; que Toulon avait été repris à la pointe de la baïonnette, et que l'Anglais était terrassé pour jamais et allait cacher sa honte dans ses repaires.

Considérant que notre succès avait été complet dans cette victoire; que nous avons sauvé presque toutes nos propriétés; que les ennemis de la Liberté qui, en fuyant avaient osé mettre le feu à notre escadre, n'avaient pas réussi leur infernal complot; que la plus grande partie de notre flotte avait été préservée des flammes et que tous nos magasins étaient restés pour ainsi dire intacts; que nos soldats s'y étaient conduits en héros et que les représentants du peuple leur avaient servi de modèles.

Considérant qu'au même instant que nos armes triomphaient sur les bords de la Méditerranée, l'armée de la Moselle remportait les plus grands avantages; qu'à Wœrth, les redoutes des ennemis avaient été emportées et leurs canons et caissons tombés en notre pouvoir; qu'à l'armée du Rhin nous y avions eu le plus grand succès; que proche le Fort Vauban, 500 émigrés venaient d'être taillés en pièces par les républicains; que la Vendée était presque entièrement détruite et que cette campagne de la Liberté allait se terminer par la ruine entière des tyrans.

Considérant que de toutes parts des bras invincibles brandissent le glaive exterminateur des cours coalisées; que la force du Lion ne cesse d'ouvrir aux enfants de la Liberté le chemin de la victoire; que l'univers va bientôt en entier être la patrie des hommes libres et que ce n'est qu'à l'inflexibilité des principes des sans culottes et à leur courage stoïque que le genre humain devra le recouvrement de ses droits.

Considérant que la République s'affermirait de jour en jour; que de toutes parts les manœuvres infâmes des conspirateurs sont conspuées; que la France est prête à jouir d'une paix si désirée; que les Français vivant sous le règne de la Liberté, la République sera plus florissante que jamais; que le commerce, les arts, l'industrie, commencent à reparaitre plus brillants qu'auparavant, que la mendicité va fuir loin

de notre patrie; que le cultivateur décuclera son industrie; que l'éducation nationale va préparer une race et des vertus nouvelles; que de toutes parts nous verrons le bonheur, la gloire et la prospérité de la République; que la constitution que nous avons jurée restitue l'homme à sa dignité première, le place sous l'empire de la raison et consacre l'égalité, assure la liberté et garantit les propriétés.

Considérant enfin que tant de triomphes et de victoires doivent être célébrées par une fête civique où tous les citoyens réunis s'empresseront d'exprimer leur joie et leur satisfaction.

A arrêté que le premier decadi de nivôse, il serait célébré une fête civique en mémoire de la conquête de Toulon et du triomphe des armes de la République; que toutes les autorités constituées seraient priées de vouloir y assister et que son comité des fêtes civiques serait invité de faire les préparatifs de cette fête.

Signé sur le registre L. Victor Robineau, président et Ch. L. Guillaumaux, secrétaire.

Ce jour'hui, premier decadi de nivôse, l'an 2<sup>d</sup> de la République française une et indivisible, tous les membres de la société républicaine et toutes les autorités constituées réunis en la salle de la société ont défilé sur deux rangs garnis de deux haies de citoyens portant des piques.

La marche était ouverte par une bannière sur laquelle étaient écrits ces mots :

*Toulon rendu à la Liberté.*

Suivaient deux autres bannières sur lesquelles on lisait :

Sur l'une,

*Le triomphe des enfants de la Liberté*

Sur l'autre,

*Toulon n'est plus, il n'en reste que le Port de la Montagne*

Venaient ensuite deux faisceaux sur lesquels on lisait cette devise :

*L'union du peuple fait sa force.*

Dans le centre était porté par quatre volontaires de la première réquisition, un autel de la patrie orné de guirlandes et de rubans tricolores, et surmonté d'un pavillon national; sur les quatre coins de l'autel étaient placés des vases remplis de parfums répandant au loin l'odeur la plus agréable.

Suivaient deux autres faisceaux avec la même devise que ci-dessus pour montrer l'union du peuple et la force résultante de cette union.

Venait après la Déclaration des droits de l'homme portée par un septuagénaire.

La marche était terminée par quatre bannières sur lesquelles étaient inscrits ces mots :

Sur la première :

*Rien ne peut résister aux efforts d'un peuple qui combat pour sa liberté*

Sur la seconde :

*Les vainqueurs de Toulon ont bien mérité de la Patrie*

Sur la troisième :

*Le Français ne subira jamais le joug des rois*

Sur la quatrième :

*Vive la République, Vive la Montagne, qui, seule a sauvé la France*

Dans cet ordre, la marche s'est ouverte, précédée des tambours et de la musique de la garde nationale, et s'est rendue à la place de la Liberté, en chantant des hymnes patriotiques. L'hymne des Marseillais s'est fait entendre, des chœurs nombreux en ont répété le refrain, et à chaque strophe une musique guerrière s'est fait entendre.

Le citoyen Joseph Robineau fils, membre de la société, a prononcé un discours relatif à la fête que l'on célébrait et qui a reçu les plus grands applaudissements.

Mille cris se sont fait entendre de *Vive la République, Vive la Montagne, Vivent les vainqueurs de Toulon!*

La marche s'est continuée et l'on s'est rendu ensuite à la place de la fraternité, toujours en faisant retentir l'air d'hymnes patriotiques. Y étant arrivés, un hymne à la fraternité y a été chanté au son d'une musique guerrière, et les membres de la société ont juré l'union et la fraternité. Des cris se sont fait entendre de toutes parts de *Vive la République, Vive la Montagne, périssent à jamais les tyrans, et cette dernière strophe d'un hymne à la Liberté a été plusieurs fois répétés :*

La mort plutôt que l'esclavage  
C'est la devise des Français.

Au moment où la marche allait se continuer pour se rendre au lieu des séances de la société, s'est rendu sur la place de la fraternité le tribunal des sans culottes, établi pour cette fête, et était suivi d'une statue colossale représentant l'infâme ministre anglais qui, à force d'argent et de perfidie, a causé tant de maux à la France. Sur cette statue on y lisait ces mots :

Sur un écriteau derrière le dos :

Rois de la terre, cessez promptement de faire la guerre aux républicains français, vous finirez comme moi.

Autour de son front :

Il n'a médité que forfaits et meurtres.

Sur le cœur :

Qui eut le cœur plus corrompu ?

Sur une de ses cuisses :

Pauvre Georges ! où te conduira ma politique ? à l'échafaud sans doute.

Sur l'autre :

Quel autre que moi, désormais endormira le parlement de la Grande Bretagne ?

La marche s'est continuée de nouveau. La statue de Pitt a été traînée dans toutes les rues, et arrivée sur la place de la Révolution, le tribunal des sans-culottes a prononcé cette sentence :

William Pitt, ministre britannique, est condamné par le tribunal des sans culottes à subir dans les flammes la juste punition de ses crimes et des forfaits innombrables qu'il a commis envers la République française.

Et à l'instant l'effigie de ce monstre a été jetée dans un bûcher dressé à cet effet et a été réduite en cendres. Au moment de cette expédition tous les citoyens ont juré guerre aux tyrans, paix aux chaumières, et ont crié *Vive la République, Vive la Montagne, Pitt n'ayant subi que la peine que bientôt les Anglais eux-mêmes*

lui feront subir après avoir reconnu jusqu'à quel point ils ont été victimes de ce fléau de l'humanité.

Tout le cortège s'est ensuite rendu dans la salle des séances de la société où encore ont été répétés les cris de *Vive la République, Vive la Montagne, périssent à jamais les tyrans.*

L'on s'est ensuite séparé un instant, et à quatre heures la société a été convoquée, et les autorités constituées s'y étant rendues tous ont volé au lieu destiné pour faire un feu de joie. Là, le président y a mis le feu et tous les citoyens ont dansé autour la Carmagnole aux cris de *Vive la République, Vive la Montagne.* Après ce feu tous se sont réunis à un banquet civique où tous les citoyens ont témoigné les plus grandes marques d'amour et de fraternité.

P.c.c. Ch. GUILLAUMEAUX (*secrét.*).

## 16

**La société populaire de Cérilly, département de l'Allier, invite la Convention nationale à rester à son poste, et demande que l'éducation nationale soit organisée sans délai (1).**

**Mention au bulletin (2), renvoi au comité d'instruction publique.**

[Cérilly, 18 niv. II] (3)

Citoyens représentants,

L'hydre à mille têtes de la superstition est à l'agonie sur presque tous les points de la République. Voulez-vous lui porter le coup mortel ? Voulez-vous enchaîner la victoire sur les pas de nos guerriers et faire des Français un peuple de héros contre lequel viendront se briser les armes impuissantes de la tyrannie, du fanatisme et de la malveillance. Eh bien, Citoyens, vous le pouvez. Vous nous avez appris nos droits, apprenez-nous aussi nos devoirs. Organisez sans délai l'éducation nationale qui, faisant de nos concitoyens une famille de frères, les ralliera tous aux principes immortels de la raison et en composera comme un faisceau qu'aucune puissance ne pourra rompre.

Que nos enfants plus heureux que nous, apprennent les noms sacrés de la Patrie, de citoyen, et y attachent des idées exactes et dégagées de préjugés superstitieux qui, jusqu'à présent les ont totalement dénaturés. S'il existe une morale universelle, elle ne peut être l'effet d'une cause particulière. Elle fut la même dans les temps passés, elle sera la même dans les siècles à venir et ne peut dépendre ni découler des idées religieuses qui, depuis l'origine du monde, d'un pôle à l'autre, ont toujours varié. Qu'ils apprennent de bonne heure que l'Etat n'est point fait pour la religion mais la religion pour l'Etat, que l'intérêt général est la règle de tout ce qui doit subsister dans l'Etat.

Que le peuple ou les représentants, dépositaires de l'autorité souveraine, ont seuls le droit de juger de la conformité de quelque institution que ce soit avec l'intérêt général. Que l'Etat

(1) P.V., XXX, 285.

(2) B<sup>1</sup>, 13 pluv.

(3) F<sup>7A</sup> 1009<sup>b</sup>, pl. 1, p. 2037.